SNFOLC
Seine Maritime
Immeuble Jules Ferry, rue de l'enseigne Renaud
76000 ROUEN
sn-fo-lc.rouen@wanadoo.fr 02.35.89.47.32

Défense de l'enseignement de l'allemand.
Compte-rendu de l'audience à la DSDEN du vendredi 6 décembre :

Le SNFOLC a réuni des professeurs d'allemand du secteur havrais confrontés à des conditions d'exercice profondément dégradées, notamment depuis la réforme du collège de 2016 et la suppression des classes bilangues.

Une demande d'audience a été faite auprès de la DSDEN, une délégation a été reçue le 6 décembre.

Si l'audience s'est déroulée dans un climat cordial et avec une écoute notable des différents interlocuteurs (DAASEN adjoint M. Roger et l'IA IPR d'allemand Mme Lizon), elle a duré quasiment 2 heures au lieu des 45 minutes prévues initialement par le DAASEN adjoint. Il nous a fallu batailler ferme, avec âpreté, à tour de rôle, pour exposer nos revendications et argumenter point par point, concernant tel établissement ou telle situation de collègues, ou telle condition de travail illustrant la situation de l'allemand.

Face aux cas concrets exposés, la seule réponse du DAASEN adjoint au début de l'audience était : « Oui mais y-t-il un document dans l'établissement indiquant la politique locale des langues ? » et cela au nom de l'autonomie des établissements. C'est au nom de cette fameuse autonomie des établissements qu'il prétendait ne pas pouvoir intervenir auprès des chefs d'établissement. Nous avons dû batailler en lui indiquant le manque de postes et en insistant sur la maltraitance dont les professeurs d'allemand sont les victimes. Face à notre détermination, il a dû finalement s'engager à passer des coups de téléphone.

Nous voyons combien les horaires nationaux (standards) étaient salutaires pour les conditions de travail.

Le DAASEN adjoint soutenait par ailleurs qu'il n'y avait aucune explication aux fluctuations d'effectifs. Nous lui avons prouvé que là où un collègue d'allemand était en poste fixe stable depuis plusieurs années, les effectifs étaient en progression et l'allemand se portait bien.

Il est à noter que l'IA IPR d'allemand s'est montrée particulièrement attentive à nos revendications. Ses propos venaient souvent confirmer notre état des lieux de la discipline. A la fin de l'audience, elle est revenue sur les 2h30 d'allemand par niveau au collège et elle a insisté sur l'idée que les regroupements soient réversibles.

Nous avons réussi à exposer la situation de l'allemand au Havre et dans les environs, en reprenant les éléments tirés de la réunion de mercredi 4 décembre où nous avons établi nos revendications :

- il a été dit : "l'urgence, c'est de ne plus être sur 3 établissements" ; être sur 2 établissements maximum ;

- stabiliser de manière pérenne des services sur 2 établissements (poste fixe et un seul complément de service) ;

- avoir un service compris entre 7h30 (sans bilangue) et 9h30 (avec 2h de bilangue) au collège

- réinstaurer la 6è bilangue séparée des LV2 ;

- arrêter tous les regroupements au collège comme au lycée : 6è/5è, 5è/4è, 4è/3è ; les séries générales et les séries technologiques ; les séries technologiques et les élèves de la voie professionnelle. Outre qu'ils sont une aberration pédagogique et fragilisent la discipline, cela permettrait d'augmenter le nombre d'heures (et le temps de présence) dans un établissement afin de pouvoir conduire sereinement les projets pédagogiques demandés par l'inspection ;

- arrêter de regrouper au lycée les élèves de la section européenne avec les LV 2 ;

- rémunérer correctement l'organisation des voyages-échanges et les interventions dans les écoles ;

- interdire de nouvelles suppressions de postes ;

- créer - recréer des postes en collèges et en lycées.

Après tout un discours sur la carte des langues dans l'académie, le projet propre à chaque établissement et l'investissement de l'équipe entière dans le maintien de l'allemand ... le DAASEN a fini par déclarer que : « l'allemand ne pouvait pas être maintenu partout », et il a même fait remarquer que le BEF du Havre était loin d'être le pire...

Ces déclarations montrent clairement l'urgence de la situation : **pour le maintien des postes, pour des conditions de travail dignes, il est urgent de s'organiser dans les établissements, avec les collègues, si c'est possible, et avec le syndicat afin de faire remonter les situations de souffrance - maltraitance au travail, et de gagner sur les revendications.**

La délégation reçue à la DSDEN le 6 décembre 2024,

Marie-Laure Guyard, professeure d'allemand - Annelise Faurant, déléguée SNFOLC secteur du Havre - Xavier Touzeau, professeur d'allemand - Julien Gife, représentant FNEC FP-FO au CSA départemental.